



Service Direction
Tél. : 04 77 43 53 95

Comité Syndical du SIEL

Séance du 7 FEVRIER 2014

Projet de compte-rendu de la réunion

Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire
5 rue Charles de Gaulle - 42021 Saint-Etienne Cedex 1
Tél. 04 77 43 89 00 - Fax. 04 77 43 89 13 - E-mail : siel@siel42.fr

www.siel42.fr

SOMMAIRE

	Page
I ORDRE DU JOUR	
1. Approbation du compte rendu du Comité du 9 décembre 2013 _____	3
2. Synthèse de la réunion du bureau du 9 décembre 2013 _____	3
3. Présentation des Budgets Primitifs 2014 _____	5
4. Délégation du Service Public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit _____	7
5. Protocole FNCCR-ERDF avenant au contrat de concession de distribution publique d'électricité	11
II QUESTIONS DIVERSES	

Le 7 février 2014 à 17h, s'est réuni, dans la salle L'Escale à Veauche le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Fournier, Président du SIEL.

M. Fournier constate que la majorité des Membres est présente et les en remercie. Il rappelle l'ordre du jour. Monsieur RIBBA, délégué de L'Hôpital le Grand, est désigné secrétaire de séance.

M.Fournier remercie Madame le Maire de Veauche d'accueillir le Comité Syndical du SIEL et lui donne la parole.

Mme Girardon indique que la commune de Veauche a déjà accueilli plusieurs fois le SIEL pour les réunions du Comité Syndical. Elle poursuit en expliquant que la commune de Veauche a été marquée par 2 événements majeurs en 2013. Le premier est l'émergence d'un nouveau quartier, appelé « nouveau quartier St Laurent » avec l'implantation d'un collège et des équipements tels qu'un parc public et un nouveau complexe sportif de 6 000 m². Le second concerne la Communauté de Communes du Pays de St Galmier qui depuis le 1^{er} janvier 2013 regroupent 10 communes. Mme Girardon précise que le document d'orientations budgétaires a été voté et que le territoire de la communauté de communes a mis au point des projets pour rendre un meilleur service aux usagers. Elle souhaite une bonne assemblée générale aux élus délégués.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 9 DECEMBRE 2013

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce document a été transmis à l'ensemble des délégués et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité (1 abstention)

2 – SYNTHÈSE DE LA REUNION DE BUREAU DU 9 DECEMBRE 2013

Monsieur le Président demande à Mme Makareinis, Directeur Général du SIEL, d'exposer une synthèse du compte rendu de la réunion du Bureau intervenue depuis le précédent Comité. Un diaporama est présenté à l'assemblée qui résume l'ensemble des opérations décrites dans le dossier remis aux membres du Comité

A – TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés – Bureau du 9 décembre 2013

(pour un montant total HT de 1.218.227 euros dont 1.043.619 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	913.554	839.296
Eclairage Public	103.200	18.228
Dissimulation des réseaux	20.695	5.317
Très Haut Débit	69.858	69.858
Energie	110.920	110.920

• Chute de grêle : aide exceptionnelle pour dégâts sur réseau d'éclairage public (Bureau du 09 décembre 2013)

Monsieur le Président indique que des communes ont sollicité le SIEL pour une aide exceptionnelle concernant les dégâts sur les installations d'éclairage public causés par les violentes chutes de grêle du 6 août 2013.

Il s'agit de CHAMPDIEU, CHALAIN D'UZORE, ST PAUL D'UZORE et PRALONG.

Les Membres du Bureau ont autorisé :

- à l'unanimité et à titre exceptionnel, le versement d'une aide supplémentaire à hauteur de 20% aux communes de Champdieu, Chalain d'Uzore, St Paul d'Uzore et Pralong, pour le remplacement des luminaires des installations d'éclairage public endommagées par les chutes de grêle du 6 août 2013, avec une délibération des communes à transmettre avant le 31 décembre 2013.

B – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Personnel

• Dispositif de titularisation (Bureau du 09 décembre 2013)

Monsieur le Président rappelle que la loi n°2012-347 du 12 mars relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique fait suite au protocole d'accord portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique signé le 31 mars 2011.

Les Membres du Bureau ont autorisé à l'unanimité Monsieur le Président à confier au Centre de Gestion de la Loire, l'organisation des sélections professionnelles au titre de l'année 2014, et à signer toutes pièces à intervenir.

b) Comptabilité – Finances

• Travaux d'investissement en régie 2013 (Bureau du 09 décembre 2013)

Monsieur le Président rappelle que le principe des travaux en régie est de valoriser des dépenses de fonctionnement en les imputant à la section d'investissement. Le temps de travail des agents et les fournitures sont pris en compte et réimputés en fin d'année en investissement par une opération d'ordre. Un titre de recette est alors émis à l'article 721 de la section de fonctionnement.

Outre les dépenses directes facilement identifiables, trois ratios sont utilisés pour établir la part des dépenses imputables aux études réalisées par les agents du Syndicat avant travaux :

- Un ratio de frais de personnel,
- Un ratio de surface,
- Un ratio de facturation.

Les Membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité la méthodologie utilisée pour le calcul des travaux d'investissement en régie de l'année 2013.

C– ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Actions en partenariat

• Dépôt Dossier CEE via RAEE / USéRA (Bureau du 09 décembre 2013)

Monsieur le Président rappelle qu'en 2012, l'USéRA a été retenu dans le cadre d'un appel à projet national permettant la récupération des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour une action de conseil et de sensibilisation en matière énergétique. Le SIEL peut alors valoriser les missions réalisées au sein de la compétence optionnelle SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique).

Les Membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité l'engagement des crédits correspondants et ont autorisé le Président à signer toutes pièces à intervenir pendant la durée du programme.

D – NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

Bureau du 09 décembre 2013

- Provision pour risques et charges sur le budget principal « emprunt DEXIA »
- Décisions modificatives 2013 n°1 Budget Principal
- Décisions modificatives 2013 n°1 Budget Annexe « installations énergétiques »
- Présentation projet de Budget 2014
- Bilan participation complémentaire santé prévoyance
- Mise à jour du règlement intérieur
- Projet de SIG départemental

- Bilan des travaux de Maîtrise de l'Energie : certificats d'économie d'énergie / photovoltaïque année 2013 / 2^{ème} semestre
- Fiches à l'attention des futurs délégués du SIEL.

M Fournier donne la parole aux délégués. Aucune remarque n'étant formulée, le Comité prend acte des décisions prises lors de la réunion du Bureau du 9 décembre 2013.

3 – PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Monsieur le Président indique que le projet de budget 2014 a pour objectif de chiffrer les orientations budgétaires présentées au bureau du 15 novembre dernier et de respecter les grands équilibres : capacité d'autofinancement et endettement. Il donne la parole à M.Laget, membre du Bureau en charge des finances.

I – BUDGET PRINCIPAL :

a.RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

M.Laget souligne que le chapitre 73 (taxes) intègre la collecte de la taxe sur l'électricité (communes rurales 4.5 millions d'euros, communes urbaines : 5.025 millions d'euros). La part commune urbaine est reversée, après contrôle par le SIEL, aux communes adhérentes au procédé (dépense de fonctionnement : chapitre 65).

Le chapitre 74 (dotations et participations) comprend une partie des annuités des communes correspondant à l'ancien mode de remboursement (2.7 millions d'euros) ainsi que les contributions des adhérents. Les contributions liées au projet THD42 s'élèvent à 90 000 €.

Le chapitre 75 (redevances et participations) intègre les redevances R1 et R2 sur la part gaz et électricité. Le poste diminue de 337 000 euros. A partir de 2014, le mode de calcul de la redevance R2 s'appuie sur la moyenne des redevances perçues les 4 années précédentes. Ce chapitre comporte aussi une part de remboursement des communes pour les travaux délibérés avant 2010.

Le chapitre 77 (recettes exceptionnelles) augmente de 45 000 euros avec la vente des certificats d'énergie. Dans leur globalité, les recettes de fonctionnement diminuent de 200 000 euros soit 0.7 %.

b.DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

M.Laget indique que les charges générales (chapitre 011) sont en augmentation du fait de la hausse du montant des travaux de maintenance sur l'éclairage public (adhésion de nouvelles communes). Les autres dépenses relatives aux charges générales restent contenues dans leur ensemble.

En ce qui concerne les dépenses de personnel (chapitre 012), ce poste augmente de 5 %. Il intègre les dépenses de personnel du budget annexe énergie qui reverse une compensation au budget principal (107 100 euros). L'augmentation 2013-2014 s'explique principalement par l'application du ratio glissement vieillesse technicité (GVT) de 3 % et de la mise en place d'une participation sur l'assurance complémentaire santé et prévoyance pour 1%.

Les dépenses de personnel liées au projet Très Haut Débit ont été estimées à 300 000 €.

Sans compter les reversements de taxes, ce poste représente 25 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges courantes (chapitre 65) correspondent au reversement de la taxe sur l'électricité aux communes urbaines. Il s'élève à 5 millions d'euros.

Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 2 020 000 euros. Elles intègrent les intérêts liés à l'emprunt DEXIA pour 1 million d'euros. Ces intérêts feront l'objet d'une provision dans le cadre de la procédure en contentieux actuellement en cours. Une gestion optimale des lignes de trésorerie permet de ne pas augmenter les frais financiers relatifs à leur utilisation.

Les intérêts d'emprunt liés au projet Très Haut Débit sont de 150 000 €.

Pour information : le taux moyen de la dette du budget principal est de 6.8 % en intégrant l'emprunt DEXIA.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement diminuent de 1 %.

A ce stade l'autofinancement serait de 3 598 824 euros (5 135 591 euros en 2013). Notre capacité d'autofinancement s'élèverait donc à 3 943 824 euros et couvrirait le remboursement du capital de l'emprunt qui s'élève à 3 850 000 euros.

M.Laget note qu'avec un encours de dette de 18.7 millions d'euros, le ratio de désendettement (En cours de la dette / Capacité d'autofinancement) est de 4.7 années.

Ce ratio permet de savoir en combien d'années la collectivité pourra rembourser la totalité du capital de sa dette. Si cette durée est inférieure à 8 ans, sa situation est saine. Dès que l'on arrive à un niveau de désendettement supérieur à 10 ans, il convient d'être vigilant.

c. DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

M.Laget indique que le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) s'élève à 3 850 000 euros. Sur les postes en investissement, les principales opérations reposent sur les travaux d'électrification avec le renforcement, la dissimulation et l'extension des réseaux pour une enveloppe globale de 12 millions d'euros, les travaux d'éclairage public pour un montant global de 7 millions d'euros, les travaux télécom s'élèveront à 1.3 millions d'euros, la fin de l'aménagement des nouveaux locaux, la continuité des opérations d'expérimentation.

Les dépenses relatives au Très Haut Débit sont détaillées de la manière suivante :

- 2 millions d'euros pour la partie Etude
- 450 000 € d'outil SIG
- 10 millions d'euros de travaux de desserte
- 5.4 millions d'euros de travaux de collecte

M.Laget précise que l'enveloppe totale de travaux (chapitre 23) s'élève à 37 millions euros (l'enveloppe 2013 de 28 millions intègre les travaux THD ainsi que les nouveaux locaux du SIEL).

d. RECETTES D'INVESTISSEMENT :

M.Laget indique que les participations des communes (chapitre 13) s'élèvent à 9.5 millions d'euros et représentent 63% de ce poste de recettes.

Il faut rajouter à ce montant les remboursements des travaux Très Haut Débit qui s'élèvent à 3.27 millions d'euros. Les recettes relatives au FACE sont estimées à 4.5 millions d'euros. Leur réalisation sera portée sur plusieurs exercices.

Un emprunt d'équilibre de 11 millions d'euros serait nécessaire en 2014 si la totalité des opérations se réalisent sur l'exercice (chapitre 16). Pour information, l'emprunt d'équilibre voté en 2013 était de 14 millions d'euros.

Les emprunts mobilisés dans le cadre du projet THD seront remboursés annuellement. Il est rappelé que 50 % des financements seront assurés par la Caisse des Dépôts et Consignation sur la base d'un livret A + 1 point, soit 2.25 %.

Les membres du Comité votent favorablement à l'unanimité le budget principal 2014.

II – BUDGET ANNEXE GROUPEMENT D'ACHAT

M.Laget note que le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de 2 450 000 euros.

Ce budget est en légère diminution par rapport à 2013, du fait du retrait de certains adhérents.

Les membres du Comité votent favorablement à la majorité (2 abstentions) le budget annexe « groupement d'achat » 2014.

III – BUDGET ANNEXE INSTALLATIONS ENERGETIQUES

a. RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

M.Laget stipule que les recettes de fonctionnement liées à la vente d'électricité sur les projets photovoltaïques augmentent de 21 000 euros (chapitre 70). Cette hausse est liée à une bonification du prix de vente de l'électricité.

Les recettes qui correspondent aux loyers des communes ainsi qu'aux recettes des DSP sont en hausse de 92 000 euros (chapitre 75). Cette année, ce budget intègre la gestion de la DSP de St Chamond.

Il note toutefois la baisse des subventions d'exploitation pour 5 000 euros.

b. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

M.Laget constate une augmentation des frais de maintenance et de réparation sur les installations existantes. Les charges générales augmentent de 37 000 euros (chapitre 011).

Les dépenses de personnel à rembourser au budget principal restent contenues (chapitre 012) avec un montant de 107 100 € (application du GVT par rapport à 2013).

Le reversement de la part Maitrise de l'énergie (MDE) est stabilisé à 200 000 euros (chapitre 65).

Les charges financières restent maîtrisées avec une hausse de 5 000 euros sur un poste de 140 000 euros.

A ce stade, la capacité d'autofinancement (virement à la section d'investissement (023) + amortissement (042)) augmente de 78 000 euros. Avec un montant de CAF de 586 025 euros, le remboursement du capital de la dette est couvert (507 000 euros).

M.Laget précise que le ratio de désendettement pour ce budget est estimé à 6.5 ans sans tenir compte de l'avance du budget principal. En intégrant cette avance, le ratio de désendettement s'élève à 14 ans. Le taux moyen d'endettement sur le budget annexe est de 4 %. Ce budget reste financièrement tendu.

c. DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Concernant la section d'investissement, M.Laget indique que les principaux travaux pour 2013 s'élèvent à 3 471 332 euros :

- 2 133 332 € pour les projets de chaufferies bois
- 1 338 000 € pour les projets de photovoltaïques.

d. RECETTES D'INVESTISSEMENT :

En tenant compte des subventions d'investissement perçues par le Conseil Régional, le Conseil Général et les autres collectivités pour un montant total de 1.030 millions d'euros, M.Laget indique qu'un emprunt de 2.5 millions d'euros sera nécessaire pour équilibrer le budget 2014.

Les Membres du Comité votent favorablement à l'unanimité le budget annexe « installations énergétiques » 2014.

4 – DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT

Monsieur le Président rappelle que vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 01/02/2013, vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 04/02/2013, le Comité Syndical, par délibération du 4 février 2013, a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public relative à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit sur le territoire du SIEL.

Monsieur le Président précise qu'il a demandé à M.Laget, membre du Bureau du SIEL en charge du dossier THD42, de mener les négociations de la délégation de service public qui se sont déroulées entre les mois de juillet à décembre 2013.

M.Fournier tient à souligner l'implication des élus du département dans ce dossier et le soutien du Gouvernement. Il rappelle que dans un courrier signé par le Premier Ministre adressé au SIEL le 30/10/2013, l'Etat a alloué la somme de 74 000 000 € pour la réalisation de cet investissement.

Il donne la parole à M.Laget qui indique que le projet THD42 consiste à déployer un réseau en fibre optique pour assurer la desserte en Très Haut Débit (THD) de l'ensemble des communes du département de la Loire en dehors des territoires de Saint-Etienne-Métropole et Grand-Roanne-Agglomération (périmètre administratif d'avant 2012) :

- Les 49 communes situées à l'intérieur des périmètres de Saint-Etienne Métropole et du Grand Roanne Agglomération ont fait l'objet d'un engagement à investir de la part de la société Orange à l'horizon de 2020. Une intervention publique ne semble donc pas nécessaire.
- Les 278 communes restantes font objet du projet T.H.D.42@.

M.Laget rappelle les étapes de la procédure :

- *Insertion dans quatre publications : BOAMP envoyé le 28 mars 2013 et paru le 05 avril 2013, JOUE envoyé le 26 mars 2013 et paru le 28 mars 2013, ESSOR envoyé le 26 mars 2013 et paru le 29 mars 2013, AUTOROUTES DE L'INFORMATION & TERRITOIRES envoyé le 29 mars 2013 et paru le 02 avril 2013.*
- Ouverture des candidatures, par la Commission de Délégation de Service Public, le 21 mai 2013.
- Présentation du rapport d'analyse des offres à la Commission de Délégation de Service Public, le 24 juin 2013.
- Négociations à partir du 2 juillet 2013

Le rapport, analysant les offres et justifiant le choix de proposer le groupement LOTIM Télécom (mandataire) / AXIONE / Bouygues Energies Services, pour une convention de délégation de service public d'exploitation d'un réseau de communications électronique à très haut débit, d'une durée de 15 ans a été adressé avec le dossier.

M.Laget rappelle que les délégués ont été informés que le projet de contrat et ses annexes, ainsi que l'ensemble des pièces sont consultables au Siège du Syndicat, aux heures d'ouverture habituelles, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00.

M.Laget attire l'attention sur l'annexe 16-11 « catalogue de services » qui est modifiée. Une précision a été apportée sur la notion de cohérence entre les 2 RIP : le RIP du Conseil Général de la Loire (LOTIM actuellement) et le RIP THD42.

Il poursuit en détaillant les grands principes de la redevance d'affermage :

- Une redevance fixe sur les 4 premières années de la convention fixée à 750 000 € par an,
- Une redevance payée en une fois pour la création d'un raccordement avec abonnement de 225 € par prise,
- Une redevance annuelle liée aux logements rendus raccordables comprise entre 2 et 16 € par an (plus le débit cuivre actuel est faible plus la redevance annuelle est élevée),
- Une redevance liée au chiffre d'affaire du délégataire : 10% du chiffre d'affaire et 34% du chiffre d'affaire dépassant un seuil prévisionnel (comme précisé à l'article 6.3.1.4 du projet de convention).

Pour assurer la finalisation avec les services de l'Etat de la subvention du Fond pour la Société Numérique la date d'effet de la convention d'affermage a été fixée au 1^{er} janvier 2015.

M.Georges Ziegler, membre du Bureau du SIEL et Conseiller Général se félicite de la bonne collaboration sur ce dossier entre le SIEL et le Conseil Général de la Loire ce qui a permis d'avoir une vision commune. Pour M.Ziegler il y a plusieurs points forts. Tout d'abord l'universalité avec un objectif de desservir tous les logements du département de la Loire, puis la péréquation entre les territoires les moins « riches », les moins denses et les zones plus favorables afin d'arriver à un coût moyen pour que chaque territoire puisse doter sa population de cet outil de communication. Enfin M.Ziegler se réjouit de la non redondance et de la non concurrence d'un réseau par rapport à l'autre. Le catalogue de services doit bien mentionner ce que fait le RIP LOTIM et le RIP THD 42 géré par le SIEL.

Il précise que les membres de la Commission Nationale ont été très intéressés par la volonté des territoires qui souhaitent mettre à disposition de leurs populations cet outil de développement social (culture, loisir, santé...) mais aussi de développement économique puisque l'on peut penser que 1 euro dans l'économie numérique engendre 6 euros supplémentaires.

Pour M.Ziegler on devrait assister à un choc de compétitivité qui permettra d'ici 2019/2020 de raccorder 172 000 logements. Il rappelle que le Conseil Général de La Loire a investi 42 000 000 d'euros dans la collecte et s'apprête à développer les usages pour que toute la population ligérienne puisse bénéficier de ce réseau.

M.Ziegler précise que la Région Rhône-Alpes doit statuer sur le dossier THD42 le 20 février prochain. Chacun espère que ce dossier sera adopté ce qui permettrait une aide supplémentaire. Il attire également l'attention sur le fait que le département de la Loire est le premier département de la Région Rhône Alpes à se lancer dans ce projet.

Enfin, M.Ziegler remercie Monsieur le Président du SIEL, les membres du Bureau, M.Laget en charge du dossier THD42 ainsi que Mme Makareinis et ses services pour leur implication dans ce dossier.

M.Guy Vial, Adjoint au Maire de St Chamond, est d'accord sur le bien fondé du déploiement de la fibre dans le département mais il déplore que cela se fasse aussi tardivement. Il précise que la commune de St Chamond, qui est en dehors de cette Délégation de Service Public (DSP), a dû investir plus de 300 000 € pour passer l'ADSL et non la fibre. Il indique que l'opérateur Orange a commencé les travaux dans les zones denses et que ce dernier s'est engagé pour que tout soit finalisé dans 5 ans. M.Vial émet un doute sur ce délai et se questionne sur la bonne fin des travaux notamment en cas de défection de l'opérateur Orange. Il souhaite savoir quelle sera la position du syndicat et quelles seront les conséquences pour les communes. Il s'interroge également sur les incidences en terme d'installation et d'un point de vue budgétaire.

M.Laget apporte une précision en indiquant que dans 5 ans, 172 000 logements seront raccordables et non raccordés car le raccordement se fera en fonction des demandes d'abonnement. Concernant la contribution, il rappelle qu'une redevance sera créée pour les territoires à hauteur de 540 € par prise. Cette décision a été prise à l'unanimité pour l'ensemble des communautés par le biais de deux délibérations. M.Laget précise que pour les zones AMII (Appel à Manifestation d'Intérêt et d'Investissement), l'Etat a fait appel aux opérateurs

privés. Il s'est avéré que c'est l'opérateur Orange qui s'est positionné sur les zones de St Etienne Métropole et Grand Roanne Agglomération (dans le périmètre de 2012, c'est à dire avant la réforme des territoires). L'opérateur Orange s'est engagé, dans les 5 ans après le début des études, à déployer la fibre sur ces deux périmètres avec une notion de coût raisonnable.

M.Laget précise que dans le cahier des charges THD 42 les financements des 172 000 logements ne concernent pas les zones AMII mais si le cas se présentait et si les conditions n'évoluent pas d'ici là, il pourrait être fait appel au Fonds Solidarité Numérique (FSN) pour négocier un contrat supplémentaire. La participation financière des autres territoires serait alors obligatoire.

M.Jean Bartholin, membre du Bureau du SIEL et Conseiller Général indique que pour l'instant les frais pour l'opérateur Orange sont limités aux armoires et que tous les réseaux sont tirés dans les réseaux existants. Il émet des doutes pour les communes les plus reculées dans le territoire de St Etienne Métropole comme par exemple les petites communes rurales.

M.Ziegler précise que lorsqu'Orange a déclaré son intention d'investir ce n'était pas au départ sur l'ensemble de St Etienne Métropole mais sur 3 communes de la Loire : St Etienne, Roanne et St Chamond. C'est au niveau national qu'il leur a été demandé d'élargir le périmètre et Orange s'est positionné sur la totalité des territoires des Communautés d'Agglomération de St Etienne et Roanne. Au départ Orange se limitait aux immeubles de plus de 12 logements avec la condition que les coûts ne soient pas exorbitants, sans donner toutefois une définition de cette notion. Il cite l'exemple de Roanne, qui a tout de même pris la compétence et a adhéré à THD42 pour la totalité des 40 communes au cas où. Pour M.Ziegler, il faut réfléchir à comment coopérer avec Orange pour trouver la bonne solution pour desservir la totalité des communes et des hameaux dans les zones AMII en rappelant les principes d'universalité et de péréquation. Un dialogue devra s'établir entre St Etienne Métropole et l'opérateur Orange pour trouver un accord et apporter à la population de ce territoire le service qu'elle est en droit d'avoir.

M.Laget tient à préciser qu'Orange utilise les installations existantes ou en crée de nouvelles et que le raccordement de l'ensemble des habitants de St Etienne Métropole et Grand Roanne Agglomération n'est pas une opération neutre financièrement pour cet opérateur. Il reprend l'exemple cité par M.Bartholin des petites communes rurales en indiquant que si un jour il y a un accord avec les zones AMII, la communauté d'agglomération devra prendre une délibération pour adhérer à THD42 et participer à hauteur de 540€ par prise.

Pour M.Bartholin, le témoignage de M.Vial est très intéressant et est partagé par de nombreux élus des communes de la zone AMII qui se posent les mêmes questions. Pour lui cela valide a posteriori le bien fondé de la démarche qui est une démarche de maîtrise publique d'une infrastructure, de mutualisation, de solidarité et sans fracture technologique au sein du territoire. Il estime que c'est une démarche exemplaire qui ré-invente le service public. Il émet le souhait de faire émerger des usages intelligents qui renforceront la cohésion de notre société et redonneront une réelle chance au développement et à l'économie locale.

M.Bartholin conclut en précisant que malgré l'étalement de l'investissement sur 40 ans avec un taux d'emprunt intéressant, le coût de la prise reste le même pour tous, il compte donc sur la synergie entre le SIEL et le Conseil Général de la Loire pour être au service de la solidarité dans l'aménagement du territoire.

M.Fournier précise que les taux d'intérêt seront des taux préférentiels, livret + 1% ou 1.50% sur 40 ans.

M.Bonnefoy, délégué de la communauté de communes des Monts du Pilat, indique que malgré l'inquiétude du conseil communautaire face aux coûts que représente ce dossier, ils sont favorables à ce projet. Il se pose toutefois la question du délai d'implantation des prises dans les communes et cite l'exemple de Jonzieux avec 3000 prises prévues pour 2015.

M.Laget rappelle que le calendrier est indicatif et reflète le minimum de ce qui doit être fait. Pour lui les freins au déploiement pourraient être soit du fait des entreprises BTP et génie civil mais cela ne semble pas être le cas, soit d'un manque d'appétence des territoires mais les collectivités sont en réalité actives ou encore être liés au financement mais avec les emprunts sur 40 ans ce point est aussi nuancé. Il précise que le facteur d'accélération dans ce dossier est lié à l'impulsion des territoires : les outils ont été mis en place mais seules les collectivités décident.

M.Olivier Giraudet, délégué de la commune de Graix se questionne sur la pérennité du réseau qui va passer en aérien sur des réseaux existants pour aller chez l'abonné et souhaite savoir qui aura en charge l'entretien notamment à haute altitude avec les intempéries. Il demande également si un enfouissement de réseau pourrait être envisagé dans le cadre de l'aménagement paysager.

M.Laget répond que c'est le fermier qui a en charge l'entretien du réseau et qu'à la fin de la DSP il devra le rendre en état. Il précise qu'il y aura une maintenance pour le réseau au même titre que pour l'électricité. Enfin, il indique que les réseaux existants seront réutilisés (en aérien ou en enfouissement) et que dans le cadre d'opération d'enfouissement il y aura un co-partage des décisions et des financements habituels. Il rappelle que le réseau est propriété du SIEL (maîtrise publique) et que le fermier a des obligations de

réparation et d'exploitation dans les meilleurs délais. En cas de retard des pénalités financières seront appliquées.

M.Fournier rappelle que ce sont les communautés de communes qui définissent les priorités de leur territoire.

M.Gérard Manet, délégué de la commune de Tartaras, remercie M.Laget pour la clarté de ses explications. Il souligne qu'il ne faut pas opposer les zones AMII et les zones SIEL car il faudra certainement trouver des solutions communes. Il indique qu'Orange et SFR, qui sont les opérateurs historiques, ont donné un planning allant de 2014 à 2018 pour les zones AMII mais qu'il semblerait être repoussé à 2020. M.Manet souhaite qu'il n'y ait pas d'opacité sur les décisions prises sur les plannings des entreprises car tous les Maires aimeraient savoir à quelle échéance ils auront le Très Haut Débit sur leur commune. Enfin, M.Manet souhaite savoir si le SIEL pourrait faire établir une carte de zonage et un échéancier.

M.Laget reconnaît qu'on puisse avoir un sentiment d'opacité pour les zones AMII et précise que pour la zone THD42 une communication impulsée par le SIEL sera mise en place et un site internet sera créé. Le fermier qui sera choisi communiquera pour la mise en commercialisation avec le SIEL. Pour M.Laget il est important qu'une politique de communication soit mise en place pour bien informer quand la fibre arrivera dans les communes et quand l'utilisateur sera raccordé.

Mme Marie Hélène Riamon, déléguée de Roannais Agglomération et Conseillère Régionale rappelle qu'elle était intervenue il y a deux ans lors d'un comité syndical sur ce dossier et qu'aujourd'hui elle souhaite apporter des précisions complémentaires. Elle partage les regrets émis par M.Bartholin mais souligne qu'à présent ce dossier est dans la phase opérationnelle. Le coût de la péréquation départementale a été rattrapé et Mme Riamon s'en réjouit. Elle remercie M.Laget qui a fait preuve de ténacité et de pédagogie mais aussi de l'engagement politique dans ce dossier. Elle poursuit en citant l'exemple de Roannais Agglomération, qui après de nombreuses réunions a trouvé un accord sur le passage de la fibre afin de définir la meilleure manière de servir l'ensemble du territoire. Mme Riamon souligne également l'importance de rester groupé et de ne pas laisser les communes seules face à l'opérateur. Elle émet le souhait de pouvoir s'appuyer sur les services du SIEL pour préparer les réunions et être dans un rapport d'égalité avec l'opérateur notamment sur le plan technique. De plus, Mme Riamon souligne qu'il est important de mettre de l'argent public sur cet équipement d'aménagement du territoire, dans une proportion maîtrisée et le fait d'être dans une Délégation de Service Public permet de mesurer cette proportion. Enfin, concernant la Région Rhône-Alpes elle rappelle qu'il y a deux ans il y avait une incertitude des financements publics qui n'a pas permis à la Région d'aller aussi vite et aussi loin qu'elle l'aurait souhaité. De leur côté, les départements de Rhône-Alpes se sont organisés ce qui a donné plus de clarté sur le montant à mobiliser mais aussi sur l'organisation des territoires au niveau régional. Mme Riamon indique que le 20 février 2014, la Région va délibérer sur les orientations cadres qui lient les usages et l'infrastructure. La délibération ouvre l'hypothèse d'une autorisation de programme d'un montant de 30 millions d'euros par an pendant 10 ans. Elle précise que les modalités seront définies en Commission Permanente entre juin et septembre 2014. Elle précise que ce financement amènera des contreparties de crédits européens d'infrastructures principalement au niveau du FEDER car la Région a considéré que l'aménagement numérique est un outil d'innovation et d'aménagement du territoire important et a donc réservé dans les crédits européens une enveloppe qui va abonder à cette intervention. Pour conclure, Mme Riamon propose que M. André Friedenberg Vice-Président en charge de ce dossier à la Région intervienne lors d'un prochain Comité Syndical du SIEL pour présenter les modalités d'intervention du Conseil Régional, qui passeront par les départements pour soutenir l'économie locale, mais aussi pour répondre à toutes les questions des délégués.

Monsieur le Président remercie Mme Riamon pour cette intervention et espère que les bonnes nouvelles annoncées seront confirmées. Il rappelle que le SIEL a eu de nombreux contacts avec M.Friedenberg en charge de ce dossier au Conseil Régional et que plusieurs réunions importantes sont à venir notamment la rencontre avec Mme La Préfète le 14 février prochain et la réunion de la Région du 20 février. Il précise que cette aide de la Région était une des conditions demandées dans la lettre du Premier Ministre pour obtenir les 74 000 000€ de l'Etat.

Pour M. Laget le SIEL est mis en avant car il porte le dossier THD42, mais il rappelle que le SIEL est la réunion de tous les Maires et de toutes les intercommunalités. Il souligne l'importance du collectif dans ce dossier car le fait d'être groupé permet d'aboutir à des résultats. Pour lui l'opérateur Orange a évolué depuis quelques mois par rapport à la Loire et ne restera sans doute pas limité à la zone AMII. Il poursuit en indiquant que l'annonce de Mme Riamon est une excellente nouvelle pour le territoire et il espère que cela soit voté avec une forte majorité par le Conseil Régional car cette décision permettra de conforter le dossier et d'aller plus vite pour le déploiement du réseau.

Les trois délégués représentant le Conseil Général de la Loire ne prennent pas part au vote.

Les Membres du Comité approuvent à la majorité (2 abstentions) la Convention de délégation de service public relative à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit avec le

groupement LOTIM Télécom (mandataire)/AXIONE/Bouygues Energies Services pour une durée de quinze (15) ans, et autorisent Monsieur le Président à signer toutes pièces à intervenir.

M.Laget remercie au nom des services du SIEL les délégués pour la décision qui vient d'être prise qui est une première étape dans ce grand dossier très important pour l'avenir du territoire et du Syndicat.

5 – PROTOCOLE FNCCR – ERDF AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Monsieur le Président rappelle que le Président de la FNCCR et la Présidente du directoire d'ERDF ont signé, le 18 septembre 2013, un protocole national relatif à diverses améliorations pouvant être apportées aux contrats de concession de distribution publique d'électricité dont ERDF et EDF sont conjointement titulaires.

Il donne la parole à Michel Ribba, Membre du Bureau, qui précise que ce protocole prévoit, pour la période allant de 2014 à 2017 :

- ✓ La mise en place de programmes pluriannuels coordonnés d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité, en complément des programmes annuels élaborés par les conférences départementales prévues dans le cadre de la loi NOME, sans toutefois prévoir de contrainte en termes d'enveloppe financière ;
- ✓ Une modification partielle du calcul de la redevance d'investissement « R2 » due par ERDF, conduisant à atténuer l'importance des variations à la hausse ou à la baisse d'une année sur l'autre de cette redevance, de façon à réduire l'importance des aléas financiers pesant sur l'équilibre financier de l'autorité concédante et sur celui du concessionnaire.
- ✓ Une amélioration du nombre et de la précision de certaines données comptables, patrimoniales et cartographiques transmises par ERDF aux autorités concédantes : le protocole prévoit quelques engagements d'ERDF, mais surtout des déclarations d'intention pour resserrer les liens, sans qu'il soit possible de juger de la pertinence des avancées à venir.

Il est opportun d'appliquer les stipulations de ce protocole par voie d'avenant à la concession du SIEL ; l'applicabilité d'un tel avenant étant toutefois soumise à la condition suspensive de la signature avant le 1^{er} mars 2014, par un nombre d'autorités concédantes représentant au moins 90 % du produit de la redevance perçu en 2012 par les autorités concédantes.

Monsieur le Président précise qu'au niveau départemental de nombreuses réunions se sont déroulées avec la Direction d'ERDF et qu'actuellement 80% des syndicats ont signé cet avenant.

Les Membres du Comité approuvent à l'unanimité l'avenant au contrat de concession de la distribution publique d'électricité passé avec ERDF et EDF, conformément au projet qui était annexé à la présente note, autorisent Monsieur le Président à finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à sa rédaction, et autorisent Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que toutes pièces à intervenir.

II – QUESTIONS DIVERSES

M.Marius Simon, délégué de la commune de St Just en Bas, fait référence aux projets photovoltaïques qui redémarrent et se pose la question sur le devenir des éoliennes notamment pour les quelques projets qui étaient envisagés sur le département de la Loire.

M.Laget précise que le photovoltaïque évoqué concerne des bâtiments publics. Pour l'éolien, il rappelle qu'en début de mandat il a été décidé de créer une Société d'Economie Mixte, la SEM SOLEIL, pour porter ces projets. Il indique qu'il y a trois parcs éoliens sur le département qui sont en phase pré opérationnelle et que pour les 3, une société de projets a été créée où la SEM SOLEIL intervient. Pour le projet des Monts de la Madeleine, dont l'opérateur est EDP Renewables, le permis de construire est déposé mais l'Etat n'a pas lancé d'enquête publique pendant la phase pré électorale. Pour le projet des Montagnes du Haut Forez, dont l'opérateur est également EDP Renewables, le dossier du permis de construire est en cours de finalisation et sera déposé après les élections. Il en est de même pour le projet des Monts du Pilat dont l'opérateur est Quadran. M.Laget indique que seul le projet des Montagnes du Haut Forez rencontre des difficultés avec les habitants. Il conclut en rappelant que ces projets sont longs et cite l'exemple de celui des Monts de la Madeleine qui a démarré en 2006 et ne sera sans doute pas opérationnel avant 2017/2018.

Pour M.Bartholin, il s'agit de la même logique que pour le déploiement de la fibre optique : il doit y avoir une solidarité. Il indique que pour le projet des Monts de la Madeleine il a été décidé d'organiser une réflexion avec l'étude Zone de Développement de l'Eolien. L'objectif était que l'impact soit maîtrisé, d'où la démarche de la SEM SOLEIL qui est un outil de maîtrise publique. Il indique qu'une partie du chiffre d'affaires doit alimenter un fonds qui permette aux collectivités, ou bailleurs sociaux d'améliorer la performance thermique des bâtiments. Pour M.Bartholin il est primordial qu'il y ait une maîtrise publique car sans elle les éoliennes s'implanteraient dans certains territoires mais pas dans une démarche de développement durable et solidaire.

En complément, M.Manet indique que des procédures TEPOS (Territoires à Energie POSitive) vont se mettre en place. Dans cette démarche, les territoires s'engageront à limiter les gaz à effet de serre et à privilégier les énergies renouvelables. Il cite également l'exemple du quartier de Confluence dans le Rhône qui utilise du petit éolien pour apporter de l'énergie et auto alimenter des bâtiments.

M.Philippe Godard, membre du Bureau du SIEL rappelle que l'Union des Syndicats d'Énergies de Rhône Alpes (l'USÉRA) regroupe les 9 syndicats d'énergies de la Région Rhône Alpes (2 syndicats pour le Rhône). Il informe les délégués que lors de la réunion du 17 janvier 2014 M.Fournier a été élu à l'unanimité Président de l'USÉRA pour l'année 2014 et rappelle que depuis sa création le secrétariat de l'USÉRA est assuré par Marie José Makareinis et ses services.

Monsieur le Président informe les délégués que la prochaine réunion du Comité Syndical se déroulera le 23 mai 2014 avec l'élection d'une nouvelle mandature (les horaires et le lieu seront communiqués ultérieurement).

Monsieur le Président constate la fin des débats, et remercie les participants.

La séance est levée à 19H30
